

**Projet de fonctionnement  
Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant  
Communauté de communes MACS**

### Les origines du projet

En 2012, la Communauté de communes MACS a mis en place une Halte-Garderie Itinérante proposant aux enfants du territoire, âgés de 18 mois à 4 ans, une matinée d'accueil par semaine. Initialement proposé dans 4 communes (Magescq, Saubion, Seignosse, et Saint-Martin-de-Hinx), ce service a été maintenu sur 2 communes à la rentrée de Septembre 2020. Malgré la qualité de l'offre, la structure connaît en effet une moindre fréquentation ces dernières années.

Les facteurs expliquant cette évolution sont variés. Il peut ainsi être retenu une évolution des besoins des publics cibles adossée au développement de l'accueil occasionnel au sein des Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant et auprès des assistantes maternelles.

Parallèlement à cette dynamique qui se retrouve sur d'autres territoires et questionne plus largement le modèle des haltes garderies, le récent diagnostic « Petite Enfance, Jeunesse, Familles » mené en 2019 met en avant l'intérêt de renforcer l'accompagnement à la parentalité proposé par la Communauté de communes dans le cadre des activités du Relais Assistants Maternels et de l'Escale INFO.

Ces constats convergent ainsi vers l'évolution des services d'accueil communautaires : la Halte-Garderie Itinérante a ainsi clôturé ses activités au terme de l'année civile 2020, au profit de la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant, à compter du mois de janvier 2021.

En ce qui concerne le positionnement du LAEP communautaire, le diagnostic précité relève que l'Est du territoire accueille le plus de familles avec enfant et que celles-ci disposent d'un revenu moyen plus faible que sur le reste du territoire. Dès lors, il semble pertinent d'installer le LAEP communautaire sur cette zone, en s'appuyant notamment sur les communes d'accueil de la Halte-garderie itinérante s'y trouvant : Magescq, Saubion, Saint-Martin de Hinx. Le LAEP communautaire viendra compléter l'offre de service actuel, en se rendant au plus proche des familles. Le Point Info Famille pourra également proposer des animations ou des permanences d'information, lors des différents créneaux d'ouverture.

### Les objectifs du LAEP

L'accompagnement à la parentalité constitue un des marqueurs forts des politiques de services à la personne et d'animation du territoire de la Communauté de communes MACS. L'action qu'elle porte vise notamment à accompagner les parents dans la construction de leurs choix éducatifs, dans le meilleur intérêt de l'enfant et le respect de ses droits. Le LAEP communautaire a ainsi vocation à permettre le développement, le maintien ou la restauration des compétences parentales, dans un cadre dédié à la rencontre, à l'échange et au partage.

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

Elle est ouverte sur des temps déterminés, en présence de deux accueillantes formées à l'écoute et garantes des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Ce service est ouvert à toutes les familles du territoire de MACS et fonctionne sur les principes de la libre adhésion et de l'anonymat.

### **Les principes d'intervention**

Le projet du LAEP répond aux principes suivants :

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne;
- Les jeux et les activités sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir partagé entre les enfants et les parents. Le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi ;
- La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité : la fréquentation du LAEP repose sur la libre adhésion des familles, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par celle-ci ;
- Il est gratuit et favorise l'échange et la convivialité au travers de l'implication des familles au sein de la structure ;
- Les accueillantes ne sont pas positionnées dans des fonctions d'expertise ou de conseils : leurs interventions s'appuient sur l'écoute et l'observation dans un objectif de prévention, et favorisent les interactions entre l'enfant et son parent.

Pour l'enfant, le LAEP :

- Favorise son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ;
- Contribue à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ;
- Crée des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour le parent, le LAEP permet :

- D'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente ;
- De prendre confiance dans sa fonction parentale ;
- De rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

## Les modalités d'organisation

Ce service fonctionne toutes les semaines, hors vacances scolaires, sur 3 matinées :

- Lundi, groupe scolaire de Magescq : 9h30-11h30
- Mardi, salle des associations de Saubion : 9h30-11h30
- Mercredi, groupe scolaire de St Martin de Hinx : 9h30-11h30

Un calendrier des dates d'ouverture est affiché dans les locaux et également consultable sur le site de MACS : <https://www.cc-macs.org/au-quotidien/enfancejeunesse/petite-enfance/lieu-daccueil-enfants-parents-laep-itinerant.html>

Pour contacter l'équipe : [laep@cc-macs.org](mailto:laep@cc-macs.org) ou 07 86 72 52 74

A des fins statistiques et d'évaluation du service, les renseignements suivants sont demandés à chaque participant, pour chaque séance :

- Prénom et âge de l'enfant
- Lien existant entre l'adulte et l'enfant
- Lieu de résidence

## Le public accueilli

Le LAEP est tout d'abord destiné à accueillir de jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'au moins un de leurs parents. L'accueil des futurs parents et grands-parents est également intégré au projet.

Les assistants maternels, pouvant être considérés comme adultes référents qui accompagnent les enfants, doivent privilégier les temps collectifs proposés par le relais assistants maternels (RAM).

Les accompagnants sont acteurs et participent au déroulement de la séance. Ils sont responsables de la sécurité physique et affective de l'enfant.

Tous les participants ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Le nombre de personne est limité, en fonction des sites.

Considérant les différentes mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il est fortement recommandé de prendre contact auprès de l'équipe du LAEP avant chaque venue, afin de s'assurer de la possibilité d'être accueilli.

## Le travail en partenariat et/ou en réseau

Le projet de fonctionnement du LAEP se construit en partenariat entre les différents acteurs du territoire : CAF, PMI, communes, les autres LAEP.

Il a pour objectif de faire connaître l'activité des LAEP et d'en faire le bilan, de créer des outils professionnels, ainsi que de favoriser des échanges de pratiques et les retours d'expériences.

## Le développement d'actions ou d'activités complémentaires

Au regard du diagnostic Petite enfance-Enfance-Jeunesse réalisé en 2019 et des besoins de la population, le LAEP souhaite développer des activités complémentaires, en lien avec le Point Info Famille : conférences thématiques, programme d'ateliers ou d'activités parents-enfants, information des familles sur l'accès au droit ... Ces actions seront proposées sur un autre temps que celui dédié au LAEP.

Le lien avec le PIF permettra de déployer une approche globale correspondant aux besoins et enjeux repérés par les accueillantes dans le cadre du LAEP.

Ce travail s'inscrit dans le cadre :

- De la Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité
- D'un comité de pilotage lié à la CTG
- Du réseau des LAEP du territoire de MACS et des Landes
- Du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et du Comité Territorial Parentalité

## L'équipe d'accueillantes

A chaque séance, deux accueillantes seront présentes afin de garantir le respect des règles de vie du lieu et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public.

Les interventions des accueillantes s'appuient sur l'attention, l'écoute et l'observation de l'enfant et de la personne référente. Elles favorisent l'expression, la participation des adultes et des enfants. Egalement, elles restent attentives à l'évolution de l'enfant au travers de ses relations.

Il convient d'accepter de ne pas savoir pourquoi le parent se rend au LAEP, ni pourquoi il revient, ni finalement ce qu'il en retire. Ce n'est pas un lieu d'animation, ni de soins mais de laisser être.

Les accueillantes ont également une mission d'information, de prévention et d'orientation des parents en fonction de leurs demandes.

L'ensemble de ces missions s'exercent dans le respect des personnes, la confidentialité des échanges et la neutralité.

Les accueillantes sont formées à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP. Elles bénéficient d'analyses de pratique et de temps de coordination pour approfondir et ajuster tant leur posture que le fonctionnement du lieu.

Cinq séances de supervision sont organisées chaque année, en complément des sessions de formations mises en œuvre par ailleurs.

## L'aménagement des espaces

Différents espaces adaptés au public accueilli sont proposés : accueil, jeux, espace pour les bébés, sanitaires (toilettes, table à langer), documentation.

L'accès à ces lieux est facilité pour les poussettes et les landaus, ainsi que les personnes à mobilité réduite.

## La responsabilité de l'adulte

- L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte pendant toute la durée de la séance ;
- Obligation pour l'adulte de posséder une assurance responsabilité civile ;
- Respect des conditions d'accès au lieu : respect des limites d'âge fixées dans le projet (enfants de moins de 6 ans) ;
- Respect des règles de vie, en matière d'espace, de matériel et de vie en collectivité ;
- Toute personne présentant des symptômes de maladie contagieuse ne sera pas accueillie sur le lieu ;
- Aucune trousse de secours ne sera disponible sur le site : c'est de la responsabilité de l'adulte accompagnant de prévoir le nécessaire de soins ;
- L'accompagnant doit également prévoir le matériel nécessaire au bien-être de son enfant : change, couches, biberons, tétine, doudou...
- Des sur-chaussures sont fournies aux adultes et le port des chaussons pour les enfants est obligatoire.

Chaque personne qui évolue au LAEP est tenue de respecter le règlement intérieur du service ainsi que les règles d'évacuation des locaux affichées à l'entrée.

Le règlement intérieur sera communiqué à toute nouvelle famille fréquentant le LAEP et affiché sur chaque site.

## La communication

L'objectif est d'informer le plus largement possible pour offrir ce service à l'ensemble des habitants du territoire, en portant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, pouvant être éloignée de l'information et de la communication institutionnelle.

- Les supports de communication :
  - o Supports écrits : plaquette du service, guide petite enfance, informations affichées dans la structure d'accueil, panneaux électroniques des communes et de MACS, sites Internet des communes et de MACS, site monenfant.fr ;
  - o Supports oraux : bouche à oreille des participants, relais d'autres professionnels et structures.
- Les relais de diffusion :
  - o Services de MACS accueillant du public : RAM, Escalé info, Pôle sud, Escalé eco ;
  - o Communes : panneaux d'information, journaux, structures petite enfance ;
  - o CD40 et CAF : services sociaux et points d'accueil des prestations familiales, PMI
  - o Education Nationale : Ecoles maternelles et primaires ;

- Professionnels de la santé : Centres hospitaliers et cliniques, service maternité, service pédiatrique, CMP ;
- Secteur libéral : médecins généralistes, pédiatres, infirmières et sages-femmes libérales, kinésithérapeute, psychothérapeute ;
- Associations : associations ciblées petite enfance et familles, centres sociaux ;
- Médias : radio locale, journal local ;
- Évènements organisés sur le territoire MACS : forum des associations, journées des nouveaux habitants, semaine Petite Enfance, Dimanche et Cie...

## L'évaluation

L'évaluation est une étape essentielle qui vise à :

- Améliorer la qualité de la structure en analysant l'existant à l'aide de données fiables, quantitatives et qualitatives.
- La reconnaissance de l'accompagnement à la parentalité, qui passe par la satisfaction des usagers (journal de fréquentation, bilan CAF, données d'activités).
- Les critères quantitatifs
  - Le public accueilli : nombre de séances, d'enfants, d'adultes, âge, sexe, qualité de l'accompagnant, familles nouvelles, rythme de fréquentation ;
  - Le fonctionnement du lieu : qui ? quand ? comment ? temps d'accueil, amplitude horaires, nombre de séances réalisées, heures d'ouverture, nombre de supervision...
- Evaluation qualitative : un questionnaire permettant de recueillir l'avis des personnes qui fréquentent le lieu est proposé aux familles.